



### CONTRAT PAIN BIO avril à juin 2024

Le présent contrat règle les modalités de vente entre le producteur de pain et le consommateur, les vendredis du 05 avril 2024 au 28 juin 2024 ;

Il est reconductible sur la période suivante après un accord écrit du consomm'acteur

#### ENGAGEMENTS DE LA PRODUCTRICE

- Je m'engage à fournir du pain élaboré selon des méthodes respectueuses de l'environnement.
- Les pains sont fabriqués au levain naturel et sans exhausteurs de goût par intérêt diététique et gustatif.
- **La production est certifiée BIO**
- J'utilise de la farine moulue à la meule de pierre. Ce sont des farines complètes de type 80, donc riches en résidus minéraux et organiques. J'utilise également du seigle.
- Le façonnage des pains est effectué à la main et la cuisson réalisée dans un four à bois.
- Je serai présent sur le lieu de distribution au moins un vendredi par mois de 18h à 19 h.

#### ENGAGEMENTS DU CONSOM'ACTEUR

- Je prévois de commander un minimum **d'un pain de 500 gr.** Je peux ne pas commander sur 2 dates. Les commandes se feront tous les 2 à 3 mois.
- Je récupère ma livraison au local de distribution de l'AMAP aux dates et horaires indiqués dans le présent contrat,
- Lorsque je ne peux pas venir retirer ma livraison, je m'engage à rechercher quelqu'un qui soit prêt à récupérer ma commande et émarger à ma place.
- Si je suis absent sans avoir prévenu, j'autorise que ma commande soit mise à disposition de l'équipe responsable de la distribution. Aucun remboursement ne sera effectué.
- Enfin, je reconnais que les intempéries, les nuisibles, les maladies font partie intégrante de l'agriculture et peuvent impacter la récolte de blé. A savoir, les variations climatiques peuvent influencer sur le levain naturel et inhiber la levée des pains tout comme la cuisson au feu de bois qui peut donner des irrégularités de cuisson. En conséquence, je comprends qu'en devenant partenaire, j'accepte de partager les risques.
- Je suis informé que la productrice peut, en cas d'événements exceptionnels, ne pas pouvoir livrer. Dans ce cas les pains ne seront pas facturés au consomm'acteur.

#### MODALITES

Pour souscrire un contrat, je l'imprime en deux exemplaires, que je renseigne, signe et remets au coordinateur. Je renseigne le tableau pour les commandes. J'y joins un chèque d'un montant de 35 euros à l'ordre d'Anaïs LECHAT à partir du 05 avril 2024.

Les prix du pain sont fixés: Voir le tableau des commandes.

Je m'assure, par ailleurs, être à jour de ma participation financière à la vie de l'association.

Fait à Grandchamp des Fontaines, Le.....

Coordinateur : Geoffrey TURY  
turygeoffrey@gmail.com 06.89.37.32.74

Le producteur	Le consomm'acteur
<b>Le Fournil BARAKAZH</b> <b>Anaïs LECHAT</b> <b>8 La Haudelière</b> <b>44390 Nort sur Erdre</b> <b>06.49 75 68 14</b>	<b>Nom/Prénom :</b> Adresse :  Tél / Mob : Mail :  Signature :
Signature :	